



Publié le : 10/12/2010
Transmis en préfecture le : 10/12/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 03/12/2010

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 26 novembre 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY
(Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents (146): M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BENABBOU, M. BERNARD, Mme BIENCOURT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, Mme BRESSON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COISNE, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAVOINE, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, M. DELEBARRE, M. DELRUE, Mme DEMESSINE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, Mme DUHEM, M. DUQUENNE, M. DURAND, M. DURAND, M. DUSAUSOY, M. DUVAL, M. DUWELZ, M. ELEGEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MARCHAND, M. MASSART, Mme MASSIET ZIELENSKI, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. PACAUX, M. PARGNEAUX, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. RENARD, Mme RINGOTTE, Mme ROCHER, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, M. WILLOCQ, M. WOOD, M. ZOUTE

Excusés ayant donné pouvoir (23): M. BELIN (pouvoir à M. GABRELLE), M. BEZIRARD (pouvoir à M. DERUYTER), M. BLOT (pouvoir à M. AMIELH), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. DAUBRESSE (pouvoir à M. COUSIN), Mme DE CLERCQ (pouvoir à Mme DELACROIX), M. DROART (pouvoir à M. PICK), M. DUJARDIN (pouvoir à M. BERNARD), M. JACOB (pouvoir à M. BRAND), Mme JACQUOT (pouvoir à M. DEBREU), M. LEDOUX (pouvoir à M. CASTELAIN), M. LEGRAND (pouvoir à Mme DUHEM), M. MAIMOUNI (pouvoir à M. MACQUET), Mme MAUROY (pouvoir à M. PAUCHET), M. OURAL (pouvoir à Mme CULLEN), M. PASTOUR (pouvoir à M. DELRUE), M. REMORY (pouvoir à M. GRIMONPREZ), M. RICHIR (pouvoir à M. HENNO), M. TARDY (pouvoir à Mme RUSQUART), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), M. TIR (pouvoir à M. IFRI), Mme VANCOILLIE (pouvoir à Mme RINGOTTE), Mme WILLOQUEAUX (pouvoir à M. DEROO)

Excusés (1): Mme MULLIER

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

MONS-EN-BAROEUL - ANRU - Nouveau Mons - Réaménagement du secteur central - Lancement de la concertation préalable

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

MONS-EN-BAROEUL - ANRU - Nouveau Mons - Réaménagement du secteur central - Lancement de la concertation préalable

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A L'UNANIMITE**
Ont signé tous les membres présents

Sur le site du Nouveau Mons à Mons en Baroeul, la ville a élaboré, en lien avec les services communautaires, un plan directeur (Etude réalisée par le groupement Paysages - ArcAme - Etap - Arpenteurs), dont les principaux objectifs sont d'atténuer les coupures urbaines qui contribuent à l'isolement du cœur de quartier, de créer un pôle de centralité qui fait actuellement défaut et requalifier des espaces qui n'ont bénéficié d'aucune intervention depuis leur création.

Concernant les espaces publics, il est prévu le réaménagement des voiries du secteur dit central afin de leur donner un caractère urbain et paysager de plus grande qualité, tout en s'attachant d'une part à ce que chaque utilisateur (piétons, cyclistes, automobilistes, transports en commun...) trouve sa place et d'autre part, à ce que soient organisées et structurées les différentes fonctions (circulation douce, stationnement, parvis etc...).

Par conséquent une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée par la SEM Ville Renouvelée dans le cadre de son mandat sur le réaménagement des espaces publics (délibération n° 09 B 0342 du 26 juin 2009).

Le coût d'objectif total des travaux étant supérieur à 1 900 000 Euros, il est nécessaire, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, de lancer une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

En accord avec la ville de Mons-en-Baroeul, il est proposé une concertation préalable selon les modalités suivantes :

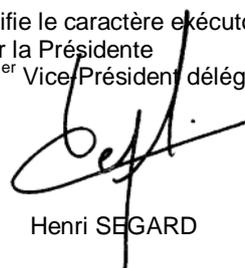
- 1) annonce par affiche à l'entrée de la mairie et de l'hôtel de communauté, et par insertion d'un avis dans deux journaux locaux,
- 2) de mise à disposition du public pendant un mois d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles à la mairie et à l'hôtel de communauté,
- 3) tenue de deux réunions publiques à la mairie permettant le débat, entre la Communauté Urbaine, la commune, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Conformément aux articles L.122-1 et L.123-1 du code de l'environnement, ce projet fera par la suite également l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

En conséquence, la commission Urbanisme-Aménagement-Ville Renouvelée consultée, il vous est proposé :

1. d'adopter les modalités de concertation préalables définies ci-dessus ;
2. de laisser à Madame la Présidente l'initiative de déterminer les dates exactes de cette concertation et à procéder à toutes formalités;
3. de laisser à Madame la Présidente l'initiative de solliciter du Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur et de soumettre ce projet à une enquête publique.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué


Henri SEGARD

